

APPENDICE «C-2/1»

(TRADUCTION)

Le 4 novembre 1986

Monsieur Marcel Tremblay
Président
Comité législatif
180, rue Wellington
Ottawa (Ontario)

Objet: Le projet de loi C-2

Messieurs,

La Fédération canadienne de l'agriculture est malheureusement dans l'impossibilité de comparaître au pied levé à la séance du Comité sur le projet de loi C-2, Loi portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence.

La Fédération canadienne de l'agriculture avait appuyé sans réserve la création de la société Canagrex, organisme chargé de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada. La raison en était que divers organismes de commercialisation des produits agricoles avaient constaté que dans de nombreuses missions canadiennes à l'étranger on ne se préoccupait pas suffisamment des besoins particuliers du secteur agricole. Ils avaient en outre noté l'insuffisance des programmes et des services intégrés et coordonnés qu'offrent les ministères et les organismes du gouvernement.

La Fédération accepte la décision qu'a prise le gouvernement de procéder à la dissolution du Canagrex. Toutefois, on aura encore besoin des services que Canagrex était censée fournir. Nous reconnaissons néanmoins les divers changements qui ont été apportés aux structures de soutien gouvernemental. La Société pour le développement des exportations offre maintenant diverses garanties qui répondent à certains des besoins qu'on avait relevés. Il faut différents types de programmes pour les différents produits agricoles dont s'occupent des organismes de commercialisation distincts et qui sont destinés à des marchés différents. De façon plus précise, au nombre des services dont nous avons besoin, mentionnons la promotion commerciale et la recherche de marchés éventuels; le financement à long terme; des programmes visant à assurer la continuité des approvisionnements; des programmes intégrés de commercialisation; des services d'assurance, ainsi qu'une aide permettant de rationaliser les services de gestion et de douanes, etc.